Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

VOTE
A l'unanimité des présents Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 08 septembre 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 08 septembre 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE POTIER Jacques, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, DUCATILLON Marie-Luce, FROTTIN Emilie, , LE POTIER Pierre, Florent TILLY, Adeline COLLIN, Kévin CARREE, LE MAUX Anaïs, PERRUSSEL Katy

Absents ayant donné pouvoir : Julien ROBIN pouvoir à Kévin CARREE , Julie MALHEU pouvoir à Xavier HAMON , Michel TAILLARD pouvoir à Jacques LE POTIER

Absente :
A été nommé secrétaire : Mme. LE HELLOCO Laëtitia

2026-09-04 Réalisation d'une statue- sculpture

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission Cadre de vie fleurissement propose pour finaliser l'aménagement qui est en cours entre l'espace Cromlec'h et l'espace des lavandières, de réaliser une sculpture sur le tronc de l'ancien « sapin ».

Il s'agit de créer une Lavandière rappelant l'histoire toilière de notre commune qui a permis à de nombreuses familles de créer de la richesse que l'on retrouve au travers certaines propriétés et au sein de notre Eglise.

Monsieur Jacques EVANO a sollicité les associations afin de savoir si elles souhaitaient participer :

- Asso du Patrimoine : 1500€
- Sentiers Quilliotais : 500€
- Comité des fêtes : 500 €
- USO : 500€

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260917-2026_09_04-DE

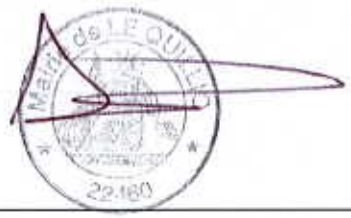
- La Boule Quilliotaise, Saint Maurice, Société de Chasse : 225 € x 3
- Les années Kiss et Cool : 100 €

Le cout de la sculpture s'élèves à 6500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la réalisation de la sculpture pour un coût de 6500€ HT
-**AUTORISER** Mr Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de la sculpture
-**VALIDER** les participations des associations
-**CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 17 septembre 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes